

Commune d'ALRANCE
COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/09/2021

Président : CLUZEL Bernard

Secrétaire de séance : DRULHE Thibault

Présents : BONNEFOUS Jean-Louis – CLUZEL Bernard – COUDERC Frédéric – CAPOULADE Sébastien – DRULHE Thibault– SOUYRIS Emile -- VERDIE Bernard

Procurations : GAUBERT Anne à Bernard CLUZEL - BONNEFOUS Alfred à Bernard VERDIE
SOUYRIS Maryline à BONNEFOUS Jean-Louis

Une réunion du conseil municipal s'est déroulée le vendredi 3 septembre 2021 à 20 h 30 suite à la convocation en date du 28 août 2021.

Ordre du jour :

Délibération emprunt Crédit Agricole pour le Cœur de village de la Capelle-Farcel.
Délibération facturation mensuelle pour la cantine scolaire
Enquête publique chemins
Questions diverses

Objet : Emprunt Crédit Agricole pour le cœur de village de la Capelle-Farcel

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de contracter un emprunt à court terme auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées.

Concernant la réalisation des travaux pour l'aménagement du Cœur de Village de la Capelle-Farcel.

Cet emprunt à court terme d'une durée de 24 mois est établi pour un montant de 100 000 euros couvert par les subventions accordées et le FCTVA.

Pour rappel les subventions accordées sont :

Le Conseil Départemental Subvention de	25 000€
La Communauté de Communes Fonds de concours de	31 764€
Le FCTVA sur cette opération devrait s'élever à	30 000€

Cet emprunt devrait être débloquer que partiellement selon les besoins en trésorerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a approuvé cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'emprunt auprès du Crédit Agricole.

Objet : Cantine scolaire facturation mensuelle et suppression de la régie à partir des vacances de la toussaint 2021

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal que les repas de cantine soient facturés mensuellement aux familles au retour des vacances de la Toussaint soit le 8 novembre 2021 au lieu de faire l'objet de vente de tickets dans le cadre d'une régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE que les repas de cantine seront facturés mensuellement au lieu de faire l'objet de vente de tickets dans le cadre d'une régie.

DECIDE que la régie CANTINE SCOLAIRE sera dissoute à compter du 8 novembre 2021.

Objet : Désaffectation du chemin rural de la Rascagne

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal :

- de désaffecter la partie de chemin rural longeant les parcelles cadastrées Section D 41, D 45, D 69 et D 70 afin de la céder, après enquête publique, au propriétaire de la parcelle D 41, D 69 et D 70 moyennant la prise en charge par le propriétaire des frais d'arpentage et le paiement de la somme de 1 € le m². Il précise que ce chemin ne présente aucun intérêt pour le public.

La partie de chemin rural longeant la parcelle cadastrée Section D 44 reste communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- Cœur de Capelle :

Informations :

Les travaux en zone 1/2/3 sont prévus pour la fin d'année.

Zone 1 entrée de la Capelle-Farcel à l'église

Zone 2 le tour de l'église

Zone 3 au départ de l'église jusqu'à la départementale

La zone 4 est prévue pour 2022 : l'aménagement de la placette

- Lotissements les Grands Chênes

Information :

Une promesse de vente du lot n° 6 a été signée le 19 août 2021 par Monsieur Le Maire à l'étude de Maître CUNIENQ

Sous réserve que l'acquéreur obtient son permis de construire, cette vente sera définitive fin avril 2022, pour un montant revenant à la commune de 14 868€.

- Cession d'une partie du terrain communal situé à côté du lotissement des grands chênes

Nous cédonc une partie du terrain communal situé à côté du lotissement des grands chênes.

Pour donner un accès sur l'arrière au garage Caillol.

Un géomètre viendra chiffrer le nombre de mètre carré et ceux-ci seront vendus 4 € / M².

La commune prendra à sa charge l'aménagement du chemin d'accès au terrain cédé.

- Achat d'un nettoyeur vapeur pour l'école

Pour le nettoyage des tapis et des vitres

- Prochain projet l'aménagement du cimetière d'Alrance.

Le Conseil Municipal devrait commencer à travailler sur le projet prochainement.

La séance s'est levée à 22 h 30